

STATIONNEMENT HOPITAL DE MORGES

Tarif préférentiel

Vous pouvez demander des cartes de stationnement à tarif réduit :

1) en cas de d'hospitalisation d'un de vos proches (adulte)

La personne doit être hospitalisée depuis **plus de deux semaines** (le soutien démarre dès la troisième semaine). Vous pouvez alors acheter auprès de la réception de l'hôpital une carte au tarif de 70. - par semaine. Un dépôt de 50. - est demandé. Les jours non utilisés seront remboursés par la réception 10. - par jour.

2) en cas de d'hospitalisation d'un enfant

Le soutien démarre dès le début de l'hospitalisation. Vous pouvez alors acheter auprès de la réception de l'hôpital une carte au tarif de 70.- par semaine. Un dépôt de 50.- est demandé. Les jours non utilisés seront remboursés par la réception 10.- par jour.

3) si vous être un patient ou un proche de patient à revenu modeste

Vous pouvez alors acheter auprès de la réception de l'hôpital une carte au tarif de 70. - par semaine. Un dépôt de 50. - est demandé. Les jours non utilisés seront remboursés par la réception 10. - par jour. Par revenu modeste, nous entendons, soit :

- une personne seule avec un revenu maximum de 35 000.-
- un couple sans enfant avec un revenu maximum de 50 000.-
- une personne seule ou un couple avec enfant : + 7000.- par enfant

La vérification des revenus se fait sur présentation de la déclaration d'impôts.

Pour obtenir votre carte de stationnement, vous pouvez vous adresser au Bureau mobilité de l'EHC, atteignable au 021 804 25 25 de 7h30 à 11h30 et de 13h à 16h, ou par mail à mobilite@ehc.vd.ch

Dans tous les cas, nous vous remercions de la confiance que vous accordez à l'Ensemble Hospitalier de la Côte (EHC).

www.ehc-vd.ch Page 1 sur 1